

Délibération n° 2025 – V – 003

Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre « Au Fil du Drac – protection contre les inondations et restauration environnementale du Drac à l'aval du barrage de Notre-Dame de Commiers – missions PRO et suivantes »

Le vingt et un juillet deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le 11 juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi. Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Présente en visio
Le Département	Christophe Revil	/
Le Département	Cyrille Madinier	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Présente en visio
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	/
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	/
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Anaud	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	/

Autres personnes présentes : Pour le SYMBHI : Pierre Verry, Daniel Verdeil, Claire Godayer, Mathieu Grenier, Aurélie Campoy, Cécile Albano. GAM : Nicolas Perrin

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le schéma intégré d'aménagement du Drac est un projet qui s'inscrit dans le cadre global du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Au Fil du Drac. Le PAPI est aujourd'hui une démarche incontournable dans la mise en œuvre d'un projet de prévention et de protection contre les inondations : c'est à la fois un programme global de mesures, construit autour de 7 axes, mais aussi un outil de financement. Le PAPI Au Fil du Drac entre maintenant dans sa phase opérationnelle avec le dépôt officiel du dossier effectué au mois de juin 2025.

La présente mission de maîtrise d'œuvre a pour vocation de déterminer le programme de travaux à partir du stade PRO. Elle comprend les missions PRO/ACT/VISA/DET/AOR/OPC.

Le scénario retenu par l'ensemble des collectivités concernées a pour objectif de protéger l'agglomération à hauteur de la crue bicentennale, de mettre en valeur les milieux naturels liés à la rivière et de développer les loisirs récréatifs sur les digues. Pour cela le projet assure le transit sédimentaire dans la traversée urbaine de l'agglomération grenobloise grâce à un arasement d'une partie des bancs présents dans le lit, afin de garantir une section d'écoulement en adéquation avec le niveau de protection souhaité. Cet arasement sera combiné à la mise en œuvre de deux zones de gestion sédimentaire, l'arasement partiel du seuil du Pont du Drac et au renforcement d'ouvrages de protection rapprochée de type digues au droit des enjeux. Des mesures environnementales visent à permettre la libre expression des milieux naturels en amont de l'agglomération avec notamment la restauration de l'espace de bon fonctionnement de Champagnier et les recharges sédimentaires en amont de la confluence avec la Romanche. Des aménagements paysagers co-construits avec les futurs gestionnaires et les communes permettront au grand public de se réappropriier le Drac.

L'essentiel des travaux envisagés se trouve en zone urbaine ou péri-urbaine avec des contraintes d'accessibilité et de réseaux fortes.

Le marché comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles définies comme suit :

- Tranche Ferme :
 - o Appropriation de l'AVP /PRO/ACT/VISA/DET/OPC/AOR ;
 - o Missions complémentaires : Mise à niveau de l'AVP et missions complémentaires organisationnelles ;
 - o Partie en accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 500 000€ HT, à prix unitaires, pour des missions complémentaires en cas de besoin ;
- Tranche Optionnelle 1 : MC3 Vanne Mon Logis phase 2 solution 1 ;
- Tranche Optionnelle 2 : MC3 Vanne Mon Logis phase 3 solution 1.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 82 mois, à compter de la notification du marché.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 21 juillet 2025 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre Aménagements de protection hydraulique et environnementaux contre les inondations du DRAC, dans le cadre du Programme d'actions et de prévention des inondations Au Fil du Drac, au groupement SAFEGE/SUEZ Consulting/EGIS/Base, pour un montant un montant de 4 171 330 € HT pour la tranche ferme à prix forfaitaires et la tranche optionnelle 1 et 2 à prix forfaitaires.

Le marché comprend également une partie en accord cadre à bons de commande pour la tranche ferme sans montant minimum et avec un maximum de 500 000 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre Aménagements de protection hydraulique et environnementaux contre les inondations du Drac et à demander toutes les subventions nécessaires

Fait à Grenoble, le jeudi 24 juillet 2025

Extrait certifié conforme,
Le Président


Fabien Mulyk